

Procès-verbal

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 13 février 2013

L'an deux mil treize, le treize du mois de février, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard CUARTERO, Maire.

Date de convocation : 5 février 2013

PRESENTS : Mrs CUARTERO - JULLIEN - BOYE - MUNOZ - NOGUES - SOUAN - Mmes BARRIERE - ESPUGNE DARSEES - AGUILLON - DEPLANCHE S.- DUTHEIL - TREJAUT -

Secrétaire de séance : Mr BOYE J.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES A L'ECOLE PRIMAIRE

Considérant le projet de réforme des rythmes à l'école primaire,

Considérant les réflexions menées pour mettre en œuvre cette réforme,

Vu le délai trop court pour évaluer toutes les conséquences de cette réforme,

Vu le manque d'informations définissant précisément le cadre réglementaire des modifications à mettre en place,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.

CONTRAT DE MISE A JOUR ET S.A.V. DU SITE INTERNET

Monsieur le Maire présente un devis établi par Mr Jauregui, auto-entrepreneur, proposant les prestations suivantes :

- 2 jours par mois à la mairie
- la maintenance journalière du site,
- la prise de photos et des films (réalisation, montage, retouche et diffusion),
- passage des articles dans le site, maintenance technique du site
- veille et relais du site sur Facebook.

Le tarif proposé est le montant de 2012 : 550 € par mois soit la somme de 6 600 € pour l'année. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DES DEUX ENTREES

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que ce chantier est en cours d'achèvement.

Sur le point financier, il reste à prévoir le montant de la TVA sur cette opération, soit la somme de 61 000 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire cette prévision au BP 2013.

PROJET GRAND CONTOURNEMENT

Monsieur le Maire explique à ses collègues que dans l'édition du 24 janvier 2013 de Sud Ouest, il est à nouveau question d'un contournement de Bordeaux par l'est de l'agglomération.

Il rappelle qu'en 2007, deux articles avaient été publiés sur un contournement ferroviaire et à l'époque, la Municipalité avait vivement réagi (délibération du 9 octobre 2007).

Le Préfet de Région de l'époque, Monsieur Idrac avait répondu par écrit que les informations de l'article étaient erronées et avaient fait l'objet d'un communiqué rectificatif de Réseau Ferré de France dans Sud Ouest le 22 octobre 2007.

Par ailleurs, le directeur régional de Réseau Ferré de France avait fait part à la mairie du démenti qu'il avait adressé à Sud Ouest.

Cette fois-ci, il est question de créer trois « barreaux de délestage » :

- Au nord un premier barreau reliant l'autoroute A10 (Bordeaux-Paris) à l'A89 (Bordeaux-Lyon)
- A l'est, un deuxième entre l'A89 (Bordeaux-Lyon) et l'A62 (Bordeaux-Toulouse)
- Au sud, un troisième entre l'A62 (Bordeaux-Toulouse) et l'A63 (Bordeaux-Espagne).

Considérant l'absence d'information officielle, Monsieur le Maire propose d'interroger le Préfet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est en désaccord total avec un tel projet et mandate Monsieur le Maire pour interroger Monsieur le Préfet à ce sujet.

REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE : EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La commune doit élaborer son document unique relatif à la prévention des risques professionnels. La Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers et des communes membres doivent également se doter de ce document, d'autres doivent le reprendre en grande partie car non mis à jour depuis plusieurs années.

Des financements par le biais du Fonds National de Prévention géré par la Caisse des Dépôts et Consignations ont été obtenus suite au dépôt d'une demande d'aide financière basée sur le principe d'une démarche concertée et mutualisée à l'échelle intercommunale. Ainsi, les communes intéressées et la Communauté de Communes ont constitué un groupe qui, durant l'année 2013, va se réunir pour mener à bien cette démarche mutualisée d'évaluation des risques professionnels. La réunion de lancement a eu lieu le 17 janvier.

Afin de formaliser ce partenariat, il s'agit d'autoriser le Maire à signer une convention avec la CDC fixant les conditions financières de cette démarche : la convention présente par collectivité le coût de l'étude.

Elle précise que la facturation sera assurée par la CDC et qu'aucun appel de paiement ne sera demandé aux communes dans la mesure où la subvention obtenue auprès du Fonds National de Prévention couvre la totalité de la dépense.

Ainsi, la convention est une convention constitutive de groupement entre la Communauté de Communes et les communes participantes (Cambes, Camblanes-et-Meynac, Latresne, Quinsac et Saint-Caprais-de-Bordeaux).

Après avoir entendu les explications du Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide :

- d'autoriser le Maire à signer le projet de convention de groupement avec les entités participantes, à savoir la Communauté de Communes des Portes de l'Entre Deux Mers, Camblanes-et-Meynac, Latresne, Quinsac et Saint-Caprais de Bordeaux pour la réalisation de l'évaluation des risques professionnels de manière mutualisée, annexé à la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ART & AMITIE

Monsieur Sarlangue président de l'association « Art & Amitié » sollicite une subvention pour la réalisation d'un livre.

Les peintres ont un projet d'ouvrage intitulé « Cambes illustré par ses peintres ».

Après discussion, le Conseil Municipal demande plus de précisions et invite notamment le Président de l'Association à lui adresser un projet précis sur le plan financier. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là d'un bon projet qui trouverait plus facilement son financement en 2014.

Le Conseil Municipal propose qu'un dossier de demande de subvention soit déposé après le budget, comme toutes les autres associations.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CROIX ROUGE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Monsieur Jean-Luc Garcia, président de l'unité locale Cœur Entre 2 Mers de Saint-Loubès qui présente les principales activités de la Croix Rouge.

Il sollicite l'attribution d'une subvention expliquant que Cambes est rattachée à l'unité locale de Saint-Loubès.

Le Conseil Municipal doute que les bénéficiaires puissent se déplacer jusqu'à Saint-Loubès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, décide de ne pas donner suite à cette demande.

AUTRES QUESTIONS DIVERSES

- Madame Dutheil rappelle qu'elle avait demandé sa désignation au SIAMD, Monsieur le Maire explique que cette question sera vue en commissions réunies prochainement.

- Madame Dutheil évoque des travaux de confortement de la digue, Monsieur le Maire expose qu'il faut attendre que les forts coefficients de marées soient passés sinon l'eau emportera toute la terre.

- Madame Dutheil fait remarquer que le véhicule stationné au bord de l'eau qui gêne le camion de collecte des ordures ménagères est toujours au même endroit. Monsieur le Maire demande à rappeler les gendarmes.

- Madame Deplanche indique que Monsieur Rivière a signalé des gouttières sur l'immeuble de la galerie marchande et un problème sur l'auvent de la façade. Concernant le premier problème, le charpentier sera appelé à intervenir et concernant le second problème, le devis de réparation a été signé et les travaux sont commandés.

- Madame Deplanche signale que la voie communale de Carcanac a beaucoup d'ornières, Monsieur le Maire répond qu'il est prévu que les employés la réparent avec de l'enrobé.

- Monsieur Noguès note que le chemin de Landouat conduisant chez Monsieur le Maire est très abîmé également.

- Madame Barrière ajoute que le chemin de l'Eglise est maintenant très dangereux ; Monsieur Munoz propose de le fermer à la circulation des véhicules et de le classer chemin réservé aux piétons.

La séance est levée à 19 heures 55.

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,